

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture et de  
l'alimentation

**Arrêté abrogeant l'arrêté du 27 novembre 2020 relatif aux formations de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) ne pouvant être effectuées à distance pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19**

**Et fixant les formations de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) ne pouvant être effectuées à distance pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19**

N° DGER/SDES/2020-814

**Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII ;

Vu le décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 34 ;

Vu la demande du directeur de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) présentée le 9 décembre 2020 ;

**Arrête :**

**Article 1er**

Les formations de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) dont la liste est annexée au présent arrêté ne peuvent pas être effectuées à distance compte tenu de leur caractère pratique.

## Article 2

L'arrêté du 27 novembre 2020 relatif aux formations de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) ne pouvant être effectuées à distance pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 est abrogé.

## Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'établissement.

## Article 4

La directrice générale de l'enseignement de la recherche au ministère de l'agriculture et de l'alimentation est chargée de l'exécution du présent arrêté.

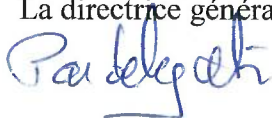
Fait le **19 DEC. 2020**

---

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche



Le sous-directeur  
de l'enseignement supérieur



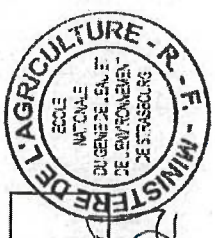
Isabelle CHMITELIN

Jérôme COPPALLE

**Formations à effectuer en présentiel compte tenu de leur caractère pratique**

base réglementaire : 1° de l'article 34 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire  
 à transmettre en .pdf et .xls à sdes-continue.dger@agriculture.gouv.fr

Nom de l'établissement		Ecole interne ou site		Date de transmission :		Période (semaine n° à semaine n°)		Niveau		Effectif du groupe		Observations	
ENGEEES	Strasbourg	Strasbourg	Formation d'ingénieurs initiale	du 11/01 au 15/01/2021	2A	92	Examens en présentiel + TD informatique sur logiciels spécifiques (par groupes de 14)						
ENGEEES	Strasbourg	Strasbourg	Formation d'ingénieurs par Apprentissage	du 11/01 au 15/01/2021	2A	28	Examens en présentiel + TD informatique sur logiciels spécifiques (par groupes de 14)						
ENGEEES	Strasbourg	Strasbourg	Formation d'ingénieurs par Apprentissage	du 18/01 au 22/01/2021	2A	28	projet en petits groupes pour ceux qui n'auraient pas de connexion suffisante chez eux						
ENGEEES	Strasbourg	Strasbourg	Formation d'ingénieurs initiale	du 18/01 au 22/01/2021	2A	30	Examens en présentiel + enseignement en présentiel pour 1/2 journée (techniques de recrutement)						
ENGEEES	Strasbourg	Strasbourg	Formation d'ingénieurs initiale	du 25/01 au 28/01/2021	2A	92	Examens en présentiel TP de chimie par groupe de 18 TP de microbiologie par groupe de 25 TD hydrogèologie / application informatique par groupe de 17 TD de DAO par groupe de 15						
ENGEEES	Strasbourg	Strasbourg	Formation d'ingénieurs par Apprentissage	du 04/01 au 29/01/2021	1A	86							
ENGEEES	Strasbourg	Strasbourg	Formation d'ingénieurs par Apprentissage	du 11/01 au 29/01/2021	1A	29	Examens en présentiel TP de chimie par groupe de 15 TP de microbiologie par groupe de 25 TD de DAO par groupe de 15 TD informatique de SGBD par groupe de 15						
ENGEEES	Strasbourg	Strasbourg	Licence professionnelle	du 11 au 29/01/2021	lipro	19	Examens en présentiel TD et projet sur logiciel informatiques par groupes de 19						



Visa établissement : marianne.bernard@engest.chuagra.fr  
 email pour retour à l'établissement : marianne.bernard@engest.chuagra.fr  
 Visa autorité académique (DGER) : [Signature]  
 Date du visa DGER : [Signature]

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche - 78 rue de Varenne - 75007 Paris